

LA FIN DU RTC COMMENT S'Y PRÉPARER ?

RTC

(Réseau Téléphonique Commuté)



- Réseau téléphonique fixe historique
- Lignes analogiques et numériques rattachées à un réseau cuivre
- Technologie obsolète remplacée par l'IP

VoIP

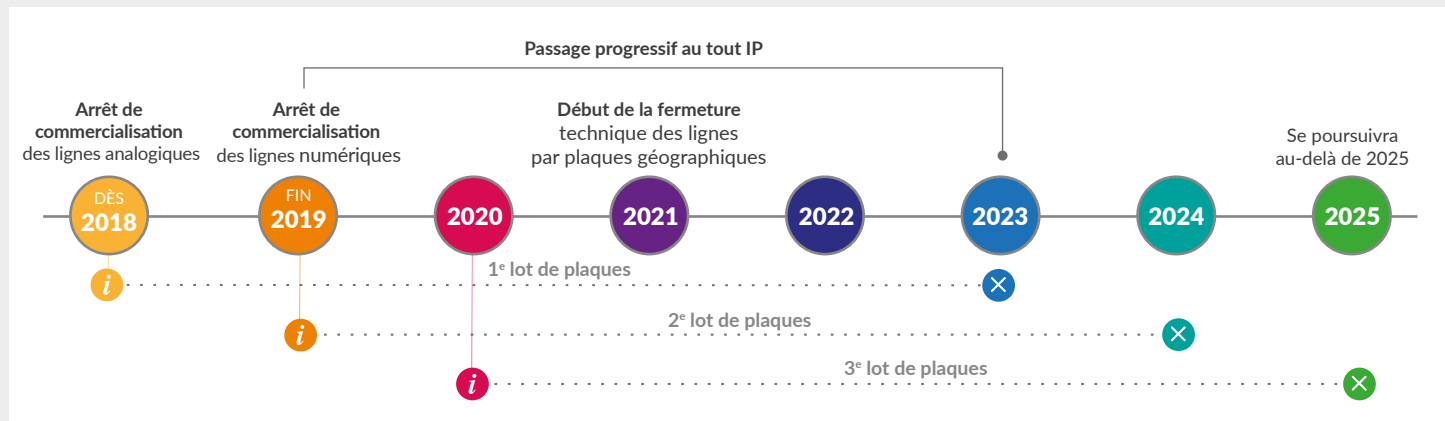
(Réseau Voix sur IP)



- Réseau VoIP (Voix sur IP) passe par internet
- Abonnement en XDSL / Fibre optique
- Solutions pour les professionnels :
En SIP : standard rattaché à un IPBX
En Centrex : standard hébergé

ARRÊT PROGRESSIF DU RTC : LES DATES CLÉS

A partir de novembre 2018, l'arrêt de commercialisation des lignes interviendra par lot de plaques*.



Une plaque représente un regroupement de communes et/ou d'arrondissements appartenant à un seul département. Rendez-vous sur fftelecoms.org pour avoir la description des plaques dans lesquelles le RTC va fermer.

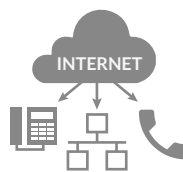
QUE FAIRE SI JE SUIS CONCERNÉ ?

RTC



- Si vous disposez d'un abonnement RTC, vous avez jusqu'à 5 ans pour évoluer vers l'IP après l'annonce de la fermeture du RTC dans votre commune.

VoIP



- Si votre téléphonie fixe est déjà rattachée à internet, rien ne change pour vous. C'est parfait !

Anticipez dès maintenant pour faire évoluer toutes vos lignes téléphoniques vers l'IP (fixe, fax, ascenseurs, téléalarme, terminal de paiement etc.).

ANTICIPEZ VOTRE TRANSITION VERS L'IP !

VOUS ÊTES ENCORE LIÉ AU RTC ?

N'attendez plus, réalisez dès maintenant un diagnostic de vos installations et de votre abonnement téléphonique pour préparer sereinement votre migration.



Nos conseillers se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche et étudier l'offre qui correspondra la mieux à votre besoin.